

C LEGENDRE & V CHAUMEIL
Agent Général
19 Rue Gambetta
78250 Meulan En Yvelines

 **Votre Contrat**
Contrat n° 44820514
Habitation située : 78000 VERSAILLES

 **Vos contacts**
Tél : 0134740250
Email : h978851@agents.allianz.fr
Site : www.allianz.fr/legendrechaumeil

 **Votre espace client allianz.fr** 

AL22183BR K1DPMRAT06C44820514
M. FREDERIC VERHACK
ET MELLE COUTON ALEXANDRA
BAT E1 APPT 23
5 RUE JEAN MERMOZ
78000 VERSAILLES

Meulan en Yvelines, le 2 juillet 2022

Monsieur,

Vous êtes titulaire du contrat Allianz Habitation N° 44820514 souscrit auprès d'Allianz I.A.R.D.
Il vous garantit contre les conséquences financières de la responsabilité civile que vous pourriez encourir, au cours de votre vie privée, en raison de dommages corporels, matériels, pertes financières consécutives causés aux tiers.

Vos proches profitent également de cette garantie ; il s'agit :

- des membres de votre foyer, vivant sous votre toit (enfants, conjoint, concubin...). Pour vos enfants, la garantie est étendue aux dommages qu'ils pourraient causer aux tiers dans le cadre de leurs activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires (notamment dans le cadre de stage d'observation).
- des enfants célibataires fiscalement à charge, ne vivant pas chez vous et poursuivant des études.

Notre garantie couvre aussi les dommages causés au matériel prêté par l'entreprise d'accueil, lors d'un stage (rémunéré ou non) dans le cadre des études d'un des assurés mentionnés au paragraphe précédent.

Cette attestation est à remettre à l'organisme qui vous en fera la demande.

Votre contrat

Souscripteur/Personne garantie : M. FREDERIC VERHACK

Période de garantie : du 01/04/2022 au 31/03/2023

Adresse des locaux assurés que vous occupez : BAT E1 APPT 23 5 RUE Jean Mermoz 78000 VERSAILLES

Pour toute autre demande, nous sommes à votre écoute.

Avec toute notre attention,

Allianz I.A.R.D. ne peut être engagée au-delà des conditions de garanties et des montants fixés dans votre contrat. En cas de suspension de vos garanties ou résiliation de votre contrat, cette attestation ne serait plus valide. Enfin, cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie.

Patrick GAGNAIRE
Directeur des Centres de Solutions Clients

K1DPMRAT06 - PMRHAT06



